apave
APTH - BVT

JE

Journées d'étude Nouveautés réglementaires 2027 dans les transports terrestres

PROGRAMME DE LA FORMATION
(J0ADR)
3h30 | Distanciel

PUBLIC

Conseillers à la sécurité, responsables et personnels des entreprises intervenant dans le transport de marchandises dangereuses : emballeur, expéditeur, chargeur, transporteur, déchargeur, destinataire.

PRÉREQUIS TECHNIQUE

Disposer d'un ordinateur avec une bonne connexion internet (Wi-Fi ou filaire), d'une carte audio et, éventuellement, d'un casque.
Un lien de connexion sera transmis au stagiaire pour accéder à la visioconférence.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Actualiser les connaissances ADR/RID/ADN des personnels concernés par l'application de la réglementation du transport de marchandises dangereuses par voies terrestres.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À l'issue de la formation le stagiaire connaîtra les principales modifications réglementaires apportées aux nouvelles versions 2027 de l'ADR, ADN et RID ainsi que les amendements de l'arrêté français TMD.

PÉDAGOGIE

- Apports théoriques illustrés par des présentations PowerPoint, complétés par une pédagogie active centrée sur l'analyse et découverte des nouveautés
- Documentation stagiaire, Arrêté TMD et ouvrages réglementaires (ADR , ADN, RID) en vigueur

FIN DE FORMATION

Remise d'un certificat de réalisation de formation.

ENCADREMENT

Formateur disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

ACCESSIBILITÉ

Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre référent handicap à l'adresse suivante : info.handicap@apave.com.

apave
APTH - BVT

JE

Journées d'étude
Nouveautés réglementaires 2027 dans les transports terrestres

PROGRAMME

0,5JOUR - (3h30)

ACCUEIL

Présentation des intervenants et du programme, tour de table.

MODIFICATIONS ADR 2027

- Dispositions générales (chapitre 1.1)
- Définitions, unités de mesure (chapitre 1.2)
- Formation (chapitre 1.3)
- Classification (chapitre 2.1)
- Tableaux A et B, dispositions spéciales (chapitres 3.2 et 3.3)
- Utilisation des emballages (chapitre 4.1)
- Utilisation des citernes (chapitre 4.3)
- Marquage des piles et batteries (chapitre 5.2)
- Marquage des très grands conteneurs-citernes (chapitre 5.3)
- Document de transport (chapitre 5.4)
- Construction et contrôle des citernes (chapitres 6.7 et 6.8)
- Chargement, déchargement, manutention (chapitre 7.5)
- Construction et agrément des véhicules (partie 9)
- Points d'attention

MODIFICATIONS ARRÊTÉ TMD

MODIFICATIONS ADN 2027

MODIFICATIONS RID 2027

SYNTHÈSE

Temps d'échange, remise d'un ouvrage ADR 2027

FIN DE LA FORMATION

(susceptible de modifications en fonction d'évolutions de dernière minute de la règlementation).